

Mézières-sous-Lavardin

Bulletin municipal

Janvier
2021



Meilleurs
Vœux

2021

Édito



Killian Trucas
Maire
Conseiller communautaire

Sans précédent : en pleine période d'élection et de mise en place de nouveaux élus municipaux, une pandémie mondiale a brutalement stoppé ce processus démocratique.

Cette conséquence est mineure comparée à la souffrance éprouvée par les malades et les familles endeuillées, vers qui vont nos pensées et messages de réconfort.

Même épargné par la maladie, quelle que soit sa situation familiale et professionnelle, chacun d'entre nous a été impacté, notamment par les périodes de confinement engendrées.

À Mézières-sous-Lavardin, comme partout en France, de l'aide a été proposée aux personnes isolées ou en difficulté pendant les périodes de confinement.

Dans la continuité, les nouveaux élus communaux sont restés mobilisés à vos côtés, pendant cette crise sanitaire.

De front, nous avons engagé à un rythme soutenu de nombreux travaux et réflexions de début de mandat, tout en prenant en compte les dossiers en cours.

Nous espérons avoir l'occasion de vous en présenter une partie lors de prochaines permanences ou via le futur site internet communal.

Cette année 2020 n'aura sans doute pas répondu à vos attentes. Gageons que 2021 soit bien meilleure, que ce soit l'année de la fin de la crise sanitaire, du retour des rencontres de méziérois, de la convivialité, et de la concrétisation de vos projets.

Je m'associe à l'ensemble de l'équipe municipale pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette année 2021.

1. Vos nouveaux élus

2. Transition

- Dossier éolien
- Budget
- Chantiers en cours

3. Sécurité routière

4. Commerce

5. Vivre ensemble

6. Carnet de méziérois

Dans ce numéro



...un calendrier perturbé

En fonctionnement « normal », la mise en place des nouveaux conseillers se fait du vendredi au samedi suivant le dimanche de l'élection, sur convocation du maire sortant.

Suite à l'élection du 15 mars 2020, et face à la crise de la Covid-19, la loi a été adaptée et la mise en place n'a pu se faire qu'entre le 23 et le 28 mai.

...ainsi, le 26 mai 2020, les nouveaux élus ont désigné le maire et les adjoints.

Images en couverture et ci-contre : distribution de chocolats aux aînés, dont une partie a pu se faire accompagnée de chants de Noël, par les enfants.



Vos nouveaux élus



Linda Goisbault
1^{er} adjointe, déléguée aux travaux
Déléguée au S.I de la Longuève*



Lucie Pousset
2^e adjointe, déléguée aux affaires scolaires
Présidente du S.I.V.O.S*



Guénolé Legagneux
3^e adjoint, délégué au S.I.A.E.P* des buissons
Vice-président du S.I.A.E.P



Jérôme Renou
4^e adjoint, délégué aux affaires associatives
et au louage des choses communales
Délégué au S.I de la Longuève



Marie-Line
Le Pallec
Déléguée SIVOS



Anaïs
Rousseau



Cédric
Dufourd



Anthony
Bolival
Délégué SIVOS



Lydie
Meroth



Claire
Pasquier



Laurence
Dunand



Martine
Faroy
Déléguée SIAEP



Dimitri
Bessière



Élisabeth
Giordano

Représentation aux commissions de la 4CPS : J. Renou - Communication & Nouvelles Technologies ; K. Trucas - Aménagement de l'espace & Mobilité ; C. Pasquier - Développement économique & Emploi ; A. Bolival - Gestion des déchets et SPANC ; L. Pousset - Actions sociales ; C. Dufourd - Equipements sportifs et Culturels



Il n'est pas créé de commission thématique communale. Chaque élu peut s'impliquer sur les projets/travaux selon ses affinités et disponibilités du moment. À ce titre, des habitants peuvent aussi s'impliquer auprès des élus !

*S.I.A.E.P : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

*S.I.V.O.S : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

*S.I de la Longuève : Syndicat Intercommunal du bassin de la Longuève

Transition

Dossier éolien

Les municipalités de Neuvillalais et de Mézières-sous-Lavardin sont engagées, depuis 2016, dans une procédure judiciaire commune, contre le projet éolien situé entre nos 2 bourgs (attaque du permis de construire et du permis d'exploiter).

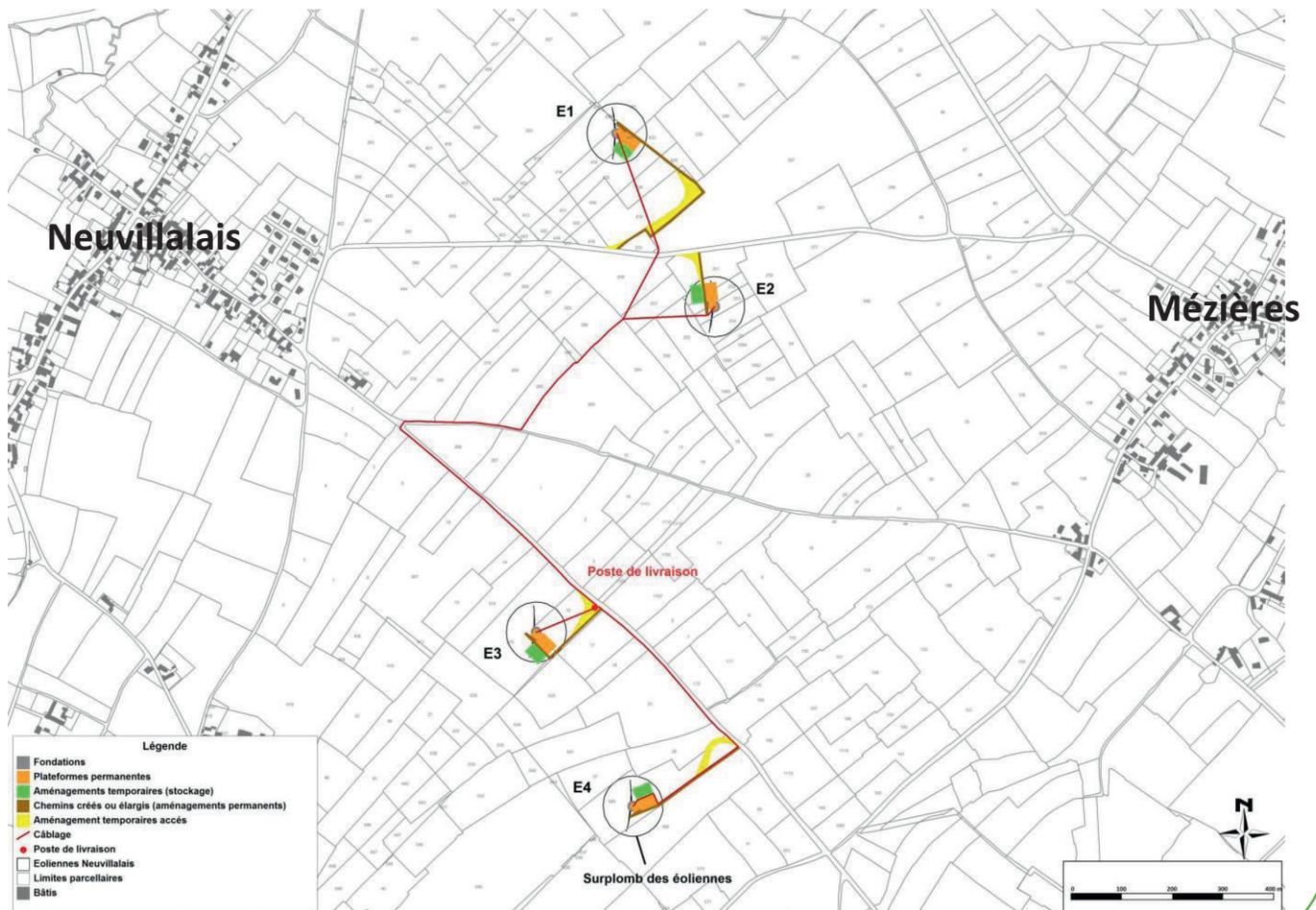
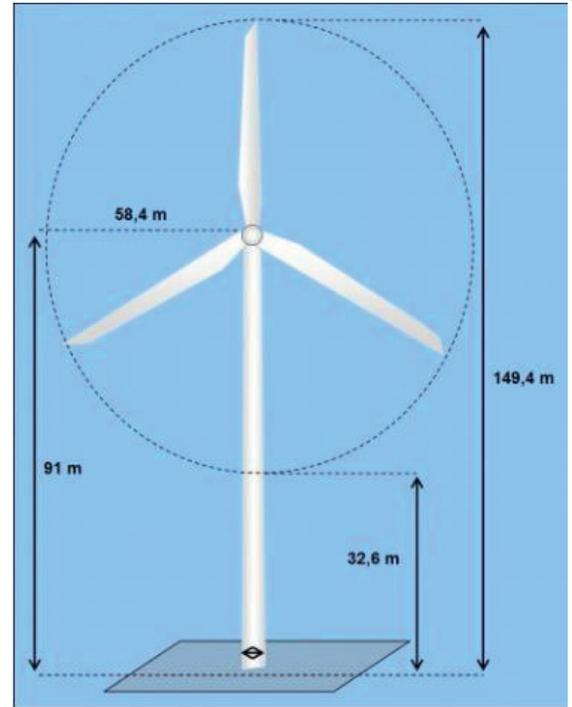
La commune de Mézières a déjà dépensé plus de 15 000 € pour les frais inhérents à cette action.

Les précédents élus ont engagé une négociation avec le promoteur, partant du principe que la question n'était peut-être plus de savoir si le projet verra le jour, mais quand.

Les nouveaux élus ont dû se positionner sur les exigences de la commune, préalable à tout « protocole d'accord transactionnel ».

Dans l'hypothèse de la conclusion d'un tel accord, sachant qu'aucune fiscalité directe ne reviendra à Mézières lorsque les éoliennes seront exploitées, il faut s'assurer d'un retour financier cohérent : pour le remboursement des montants déjà engagés dans les procédures, mais aussi pour une juste indemnisation vu l'impact visuel que nous subissons tous. La municipalité reste à ce jour en attente du retour de l'avocat du promoteur.

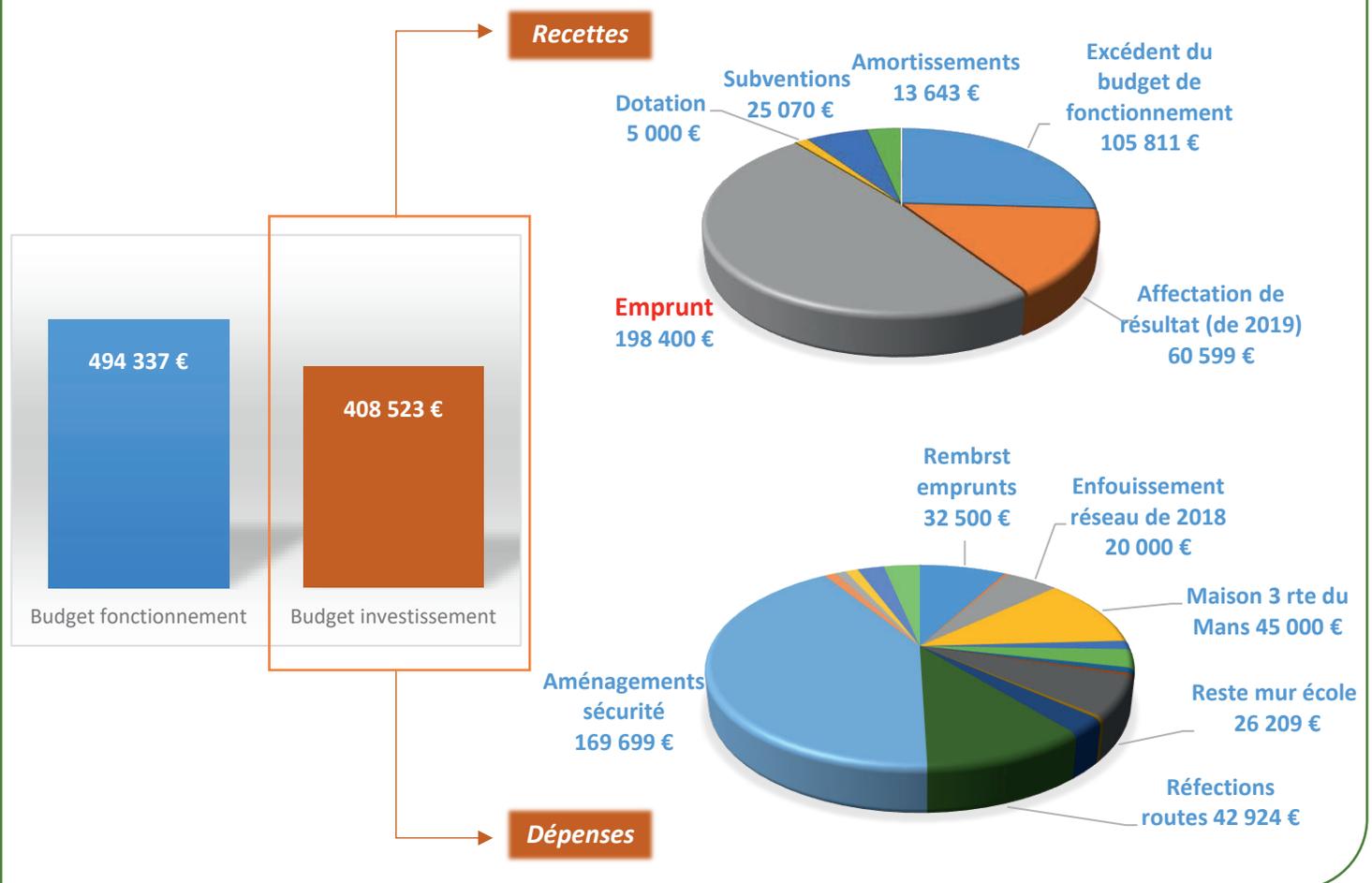
Entre les « pour » et les « contre », les avis sont très tranchés. Gageons que si ce projet éolien voit effectivement le jour, tous les habitants puissent se tourner, ensemble, vers un avenir commun au sein de ce cadre de vie modifié.



Budget 2020

Le budget 2020 a été voté à huis clos* par les élus sortants, le 6 mars 2020.

Ce budget reprend notamment des chantiers engagés en 2019, poursuivis en 2020 (mur de l'école, aménagements de sécurité, etc.). Certains ont dû être pris en compte par l'équipe montante pour leur finalisation (voir articles ci-après). Les grandes lignes du budget d'investissement sont ici présentées, avec les principaux postes de dépenses.



Mur du cimetière



Le mur en pierre du cimetière, dégradé, a été remplacé par un mur en parpaing sur 25 m de long. Ce chantier a débuté en juillet 2019 pour se terminer sous le présent mandat, en octobre 2020.

Montant de l'opération : **18 893 €**

Le reste du mur, d'environ 200 m, est également très abîmé. La nouvelle équipe municipale entend préserver autant que possible le patrimoine bâti en pierre du village. Différentes pistes sont explorées pour tenir cet objectif concernant ce mur, dont la réfection devra s'étaler sur plusieurs années.

*La réunion de conseil municipal à huis clos est réservée aux cas exceptionnels, lorsque certaines questions ne peuvent sans danger pour les intérêts communaux être discutées en public. Le huis clos peut être décidé dans tout domaine, mais doit être justifié par un intérêt public (CE 19 mai 2004, Commune de VINCLY, n°248577).

Transition

Sanitaires publics

Des sanitaires ont été construits sur le parking du bourg, selon le choix des élus sortants.

Malgré l'absence d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) conforme, le nouveau maire a du décider d'ouvrir cet équipement. En effet l'aménagement du parking, qui devra intégrer une place PMR et un accès stabilisé à hauteur du seuil du nouveau local, n'est pas encore programmé.

Vu l'investissement réalisé pour ce nouvel équipement, il ne semblait pas possible de le conserver fermé en attendant cette mise en conformité.

À noter que ces sanitaires ne sont pas équipés de l'électricité. Les horaires d'utilisation sont donc liés aux périodes diurnes. Montant de l'opération : **14 442 €** (hors main d'œuvre montage).



Mur de l'école



L'opération totale comprend : la démolition du mur en pierre existant, la construction d'un mur parpaing surmonté d'une palissade aluminium, un portail, un portillon, un interphone, l'enfouissement de la cuve gaz, un abris-bus.

Le projet initial n'intégrait pas la portion de mur située du côté droit du bâtiment. Une décision modificative du budget a dû être prise et des devis ont été sollicités pour terminer le chantier.

Montant de l'opération : **63 000 €** (estimé une fois

terminée). Estimation des subventions et dotation à déduire : **30 537 €**.

(Subventions de 4 041 € - fond interministériel de prévention de la délinquance / 16 162 € - soutien à l'investissement public local / dotation du fond de compensation de la TVA : 10 334 € escomptés).

Maison communale

Cette maison communale construite en 1998 présente des dommages consécutifs à un affaissement du bâtiment. Plusieurs études et travaux ont été effectués depuis 2019.

Suite à ces études, un devis de 54 398 € a été transmis pour le traitement du sol, par injection de résine expansive. Ce montant, qui correspond quasiment au coût de construction de l'époque, ne comprend donc que la stabilisation du bâtiment. D'autres travaux seraient à réaliser pour la remise en état (reprise de fissures de maçonnerie, de placo, de carrelage, reprise d'ouvrants, etc.).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a décidé de ne pas effectuer les travaux. Le bâtiment reste sous surveillance, et le loyer minoré, jusqu'au départ de l'actuel locataire.



Transition et sécurité

Aménagements de sécurité

Les précédents élus ont fait le choix d'implanter 5 plateaux de sécurité et d'aménager de nouveaux trottoirs.

Ce chantier n'aurait pas pu être finalisé avant l'installation du nouveau conseil, mais le confinement n'a rien arrangé.

Les nouveaux élus ont donc dû prendre à leur compte la fin de ce chantier et surtout sa réception. Les dernières réserves ont été officiellement levées en novembre.

Mais déjà des défauts sont apparus : de longues fissures se développent sur les trottoirs neufs, route de Beaumont. La situation est prise en compte par le maître d'œuvre.

Implication du conseil départemental.

Si ce sont les élus qui ont choisi le type d'équipements et leur implantation, le département a eu son mot à dire (les aménagements étant créés sur des routes départementales).

Le conseil départemental veille notamment à ce que la pente des ralentisseurs respecte ses prescriptions (pente plus douce que ce qu'autorise la norme) et que leur longueur soit suffisante (passage des bus). Il prescrit aussi le type de limitation de vitesse à adopter : en zone 30 ou limitation 30, leur délimitation, etc.

Du côté financier, le conseil départemental arbitre la répartition de « l'amende de police », subvention versée par l'État. Alors que le montant espéré était de 12 500 €, ce sont finalement 75 440 € qui ont été attribués.

Montant de l'opération : **162 900 €**. Subvention et dotation à déduire : **102 162 €**.

(Subvention « Amende de police » : 75 440 € / dotation du fond de compensation de la TVA : 26 722 € escomptés)



Nouvelles priorités



Dans le cadre des aménagements de sécurisation routière, des priorités à droite sont mises en place.

Les usagers doivent très fortement ralentir aux abords de ces voies, voire s'arrêter vu le manque de visibilité. Ce ralentissement nécessaire est cohérent avec les zones 30 nouvellement créées.

Sur la **route de Conlie** : le chemin de Saint-Denis et la route de Neuvillalais deviennent prioritaires.

C'est un changement peu visible : cela fait plusieurs années que les marquages des "Stop", en sortie du chemin de Saint-Denis et de la route du Fourneau, sont effacés. La vigilance des usagers est nécessaire.

Sur la **route du Mans** : la rue du Fourneau devient prioritaire.



Café multiservices

Déjà trois commerçants ont exploité l'actuel local communal. Le service dernièrement proposé ne répond manifestement pas aux attentes de la population, et les ventes ne permettent pas au commerce de subsister sous cette forme.

La nouvelle équipe municipale a donc souhaité très vite étudier les différents modes possibles de gestion du local, permettant de répondre à la demande des habitants.

Afin de mieux cerner cette demande, il fallait commencer par vous consulter.



Vous avez été près de la moitié à répondre au questionnaire diffusé en septembre dernier.

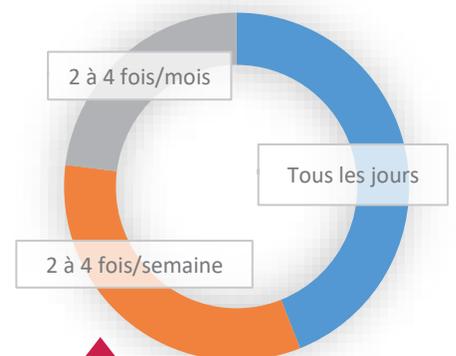
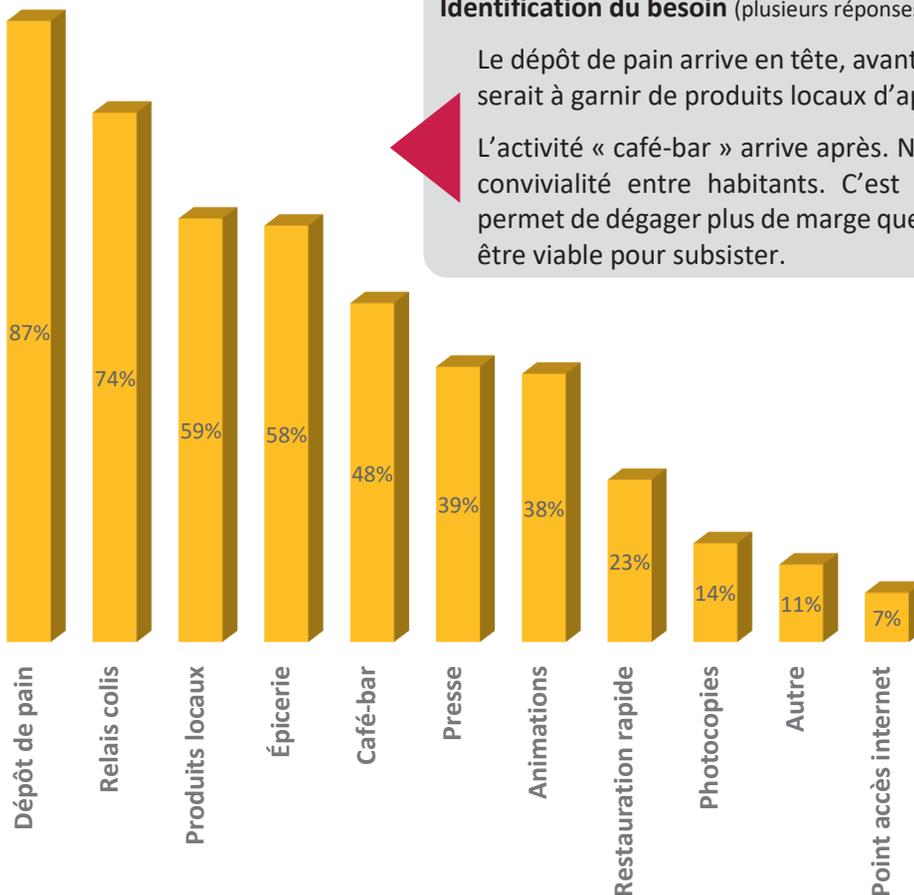
Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser une réunion publique dédiée au sujet. Mais l'exploitation des résultats et les recherches des élus ont abouti au choix d'un partenariat. La commune a en effet choisi de faire confiance au projet "1000 cafés".

Cette SARL de l'économie sociale et solidaire a pour objet de revitaliser les centre bourgs dépourvus de commerce. La commune s'engage à mettre à disposition, à bas loyer, des locaux en bon état équipés d'un mobilier adapté. La SARL "1000 cafés" s'engage à recruter, former et assister techniquement et financièrement un gérant. **L'objectif est d'ouvrir en juin 2021.**

Identification du besoin (plusieurs réponses par participant).

Le dépôt de pain arrive en tête, avant le relais colis et l'épicerie. Cette épicerie serait à garnir de produits locaux d'après ce résultat.

L'activité « café-bar » arrive après. Néanmoins, elle permet la rencontre et la convivialité entre habitants. C'est aussi une nécessité économique : elle permet de dégager plus de marge que les autres activités, or ce commerce doit être viable pour subsister.



Fréquentation du bourg

Cette fréquence est compatible avec l'activité commerciale, si les horaires sont adaptés (à définir par le futur exploitant) ...

Les résultats complets sont disponibles en mairie et sur sa page Facebook.

Local commercial

De « dépôt de pain » à « café multiservices », le local va changer de destination. Des aménagements vont donc être nécessaires.



La construction d'une partie de ces aménagements, notamment le bar, pourra être « fait maison ». Si vous souhaitez mettre vos compétences en bricolage voire en ébénisterie au profit de ce projet, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Site internet

Un site internet communal est en cours de construction. Des pages seront dédiées aux associations et aux entreprises : si vous souhaitez y faire figurer une courte description, un visuel ou encore un lien vers votre site, vous pouvez adresser vos éléments à l'adresse mail de la mairie (au dos de ce bulletin).

Toute autre contribution est la bienvenue (sur l'histoire de la commune, belles photographies, etc.).



Nettoyage de chaussée et du cimetière

Jusqu'ici l'entretien des principaux axes du bourg était assuré par la société PAPREC, à l'aide d'une balayeuse mécanique.

Cette prestation n'apportait pas entière satisfaction : projection de poussière, pas d'efficacité sur les herbes qui poussent entre les bordures.

Aussi, la municipalité a choisi de modifier l'organisation de l'entretien du bourg mais aussi du cimetière :

- Arrêt du passage de la balayeuse mécanique (- 1188 €/an) ;
- Passage d'ACSES* un fois par mois de mars à octobre, pour le désherbage et balayage manuels (+ 4 550 €/an) ;
- Réalisation de tout autre entretien des espaces verts, dont le désherbage de voies secondaires du bourg, par l'agent communal.



**Action Conlie Sillé pour l'Emploi et la Solidarité*

Ce choix a été appuyé par la comparaison avec le fonctionnement de communes voisines, à population et kilométrage de routes équivalents. Par ailleurs il s'inscrit dans l'action d'économie sociale et solidaire locale, en employant le chantier d'insertion de Conlie ; et dans le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires.

Cet entretien est complémentaire des travaux annuels de débroussaillage des accotements hors agglomération (SARL Lebreton), et de l'entretien des chemins de randonnée (Association Sarthoise pour les Chemins de Petite Randonnée).



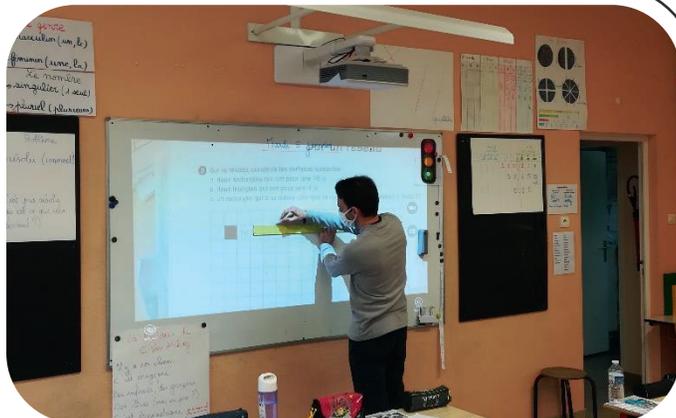
Vivre ensemble

Équipement scolaire

Le **vidéoprojecteur** de l'une des classes est arrivé en fin de vie au printemps dernier. Pour le remplacer, le choix s'est porté sur un modèle à focale courte : cela permet d'éviter l'éblouissement de l'utilisateur qui effectue une présentation au tableau, professeur ou élève, et augmente la luminosité de la projection. L'option « tableau interactif » a été prise. A l'aide d'un stylet, le professeur peut agir directement sur l'élément projeté via le tableau blanc. Jusqu'à 2 élèves peuvent effectuer, simultanément, un exercice interactif au tableau.

Montant de l'investissement : **1009 €** hors accessoires

La **fibre** a été installée à l'école ainsi qu'à la mairie. Le débit permet de travailler beaucoup plus vite et des économies substantielles sont réalisées (1 200 €/an) par la révision des contrats, manifestation anciens.



Maison du 3 route du Mans

L'acquisition de la maison située au 3 route du Mans, initiée sous le précédent mandat, n'a pas été immédiatement validée par le nouveau conseil, faute de projet et de chiffrage des travaux. Les élus pouvaient craindre de faire peser sur la municipalité des frais de rénovation alors qu'une autre maison communale est déjà à rénover.



Le nouveau conseil a finalement décidé cette acquisition en séance du 12 novembre, considérant notamment qu'une portion du terrain, indissociable de la maison, peut être utile pour la création d'aménagements visant à lutter contre le risque d'inondation. Il a également été mis en perspective le logement communal du 1 impasse de la mairie qui ne pourra être sauvegardé à long terme.

La transformation en logement est une des options étudiées pour le devenir de ce bâtiment. À noter que l'angle du mur du jardin a d'ores et déjà été abattu, pour faciliter le passage du car vers l'école.

Montant de l'acquisition : **40 000 €** (hors frais de notaires).

Procédure d'abandon

Le terrain contigu à l'habitation, en friche, ne fait pas partie de l'opération. Ses propriétaires n'ont pas donné suite à la proposition d'acquisition par la commune. Considérant d'une part l'impact de cette friche sur l'esthétique du bourg, et d'autre part l'intérêt de cette parcelle pour l'aménagement urbain, une procédure d'abandon a été lancée.



Carnet de Méziérois

Décès

- ❖ Robert Taboy décédé le 23 avril
- ❖ Marcel Gourdin décédé le 14 mai
- ❖ Monique Delon née Lecureuil décédée le 22 septembre

Mariage

- Sébastien Charpentier et Jean Toutain, mariés le 15 août

PACS

- Lisa Tronchet et Xavier Molière, pacsés le 18 septembre

Naissances

- Talyana Da Silva née le 10 juin
- Mathys Loison né le 21 juillet
- Octave Maine né le 27 juillet
- Enzo Leroy Martinet né le 27 août
- Lyna Fovelle née le 31 octobre
- Octave Denos né le 10 novembre
- Mila Blot née le 24 décembre



Hommage à Monsieur le Maire.

Robert Taboy, élu de 1959 à 1995, a effectué trois mandats de maire de 1971 à 1989. Il s'est éteint à l'aube de ses 90 ans des suites d'une longue maladie.

Robert Taboy a également été président du syndicat d'eau intercommunal durant 19 années. Il a participé à la création du syndicat intercommunal à vocation scolaire et a été à l'origine de l'achat de la salle des fêtes, de la réfection du clocher de l'église, du premier lotissement dans le village ou encore de la création de la lagune pour l'assainissement collectif.

Pour ces 36 années au service de l'intérêt général, il s'est vu décerner les médailles d'honneur communale, départementale et régionale, échelon or.

Robert Taboy est né à Vernie, en 1930, et s'est marié à Mézières-sous-Lavardin. Il s'y était installé comme agriculteur au lieu-dit « Le Vieux Lavardin », et ce jusqu'à sa retraite dont il a profité entouré de ses trois filles, de ses six petits-enfants et ses dix arrière-petits-enfants.

« Y a-t-il des Playmobil chez Greta Thunberg ? »

Le dispositif créatif *Les Paniers artistiques*, né du confinement et de l'interdiction de travailler pour les artistes, proposait le 19 septembre une pièce de théâtre musicale : « Y a-t-il des Playmobil chez Greta Thunberg ? », mettant en scène Yasmine Bargache, comédienne méziéroise, et Benoît Pompeo, musicien mançais. Ce dispositif a regroupé diverses disciplines pour permettre aux artistes et aux techniciens du spectacle de se rencontrer et de se produire dans le respect des normes sanitaires, dans des lieux insolites et en l'occurrence près de chez nous, à La Hérissonne à Mézières !

La pièce proposée abordait avec poésie le problème des rejets de matière plastique dans la nature.



Cet événement a clôturé la porte ouverte de l'association « Ça crée en corps », qui présentait ses activités théâtre, self-défense, danse, yoga ou encore friperie.

Association « Ça crée en corps » : La Hérissonne, Hameau Boisouge à Mézières-sous-Lavardin.
elisabeth.giordano@electronlibre.org ; téléphone : 06 20 01 03 10.

La commune de Mézières, vos associations et la 4CPS communiquent sur



Téléchargez l'application !

Permanences d'élus

Alors que les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, les élus vous proposent un autre temps d'échange, en se tenant à votre disposition aux dates suivantes, de 9h à 12h, à la mairie :

- Samedi 20 mars
- Dimanche 11 avril
- Samedi 29 mai

Mairie

Horaires d'ouverture au public

Mardi	13h30 à 16h30
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	13h30 à 17h30
Vendredi	13h30 à 17h00

Le port du masque est obligatoire

02 43 20 52 61

mairie.mezieres274@orange.fr



Mairie
de Mézières-sous-Lavardin

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)